

## REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE

VOLET ANNUEL SAISON 20 / 20

AICA Union

Aucune annexe à ce règlement ne pourra être validée.

### 1. Montant des cotisations :

Quote-part AICA :

Pour le montant des cotisations, il faut vous référer au règlement intérieur annuel des ACCA.

### 2. Organisation en équipes de battue et modalités de répartition des bracelets de plan de chasse : LE RESPONSABLE DE BATTUE EST LE PRESIDENT OU SON DELEGUE

### 3. Sonneries et codes de sécurité :

CODE DES SONNERIES	
Début de chasse	
Lièvre	
Renard	
Chevreuil	
Sanglier	
Faon	
Biche	
Daguet	
Cerf	
Mort d'un animal	
Fin de chasse	

Précisez les différentes sonneries (coups longs, coups courts, rigodon/taïaut...)

#### 4. Temps et modalités de chasse par espèce :



**Seules les dispositions plus contraignantes que l'arrêté préfectoral doivent figurer ici**



PETITS GIBIERS			
Espèce	Période d'ouverture	Jours de chasse	Modalités (quotas...)

Autres dispositions :

GRANDS GIBIERS			
Espèce	Mode de chasse	Jours de chasse	Modalités (quotas...)
<b>Sanglier</b>	Battue		
	Individuelle et approche		
<b>Chevreuil</b>	Battue		
	Individuelle et approche		
<b>Cerf</b>	Battue		
	Individuelle et approche		
<b>Chamois</b>	Approche		

Autres dispositions :

## 5. Discipline : liste des infractions et montant des amendes :

**\*le montant d'une amende ne peut dépasser 150€ (article R. 422-63 16° du code de l'environnement). Elle doit figurer dans le tableau pour être appliquée.**

NATURE DE L'INFRACTION	MONTANT DE L'AMENDE* MAXI 150€
Infraction aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (exemple : chasse sans permis, par temps prohibé, dans la réserve, de nuit, etc.).	€
Non-respect des récoltes et propriétés	€
Infraction aux dispositions du SDGC	€
Chasse en dehors des heures et jours fixés par l'Assemblée Générale	€
Non-respect des consignes données au début de la battue	€
Tir d'un animal ou d'un gibier dont la chasse est interdite ou dépassement du plan de chasse ou du tableau journalier	€
Non-respect aux règles de sécurité	€

## 6. Autres conditions (parking, autres modalités...):

\*Le présent règlement intérieur et de chasse, qui annule et remplace tout règlement antérieur, a été approuvé par **l'Assemblée Générale de l'AICA Union du**

NOM et Prénom du Président :	NOM et Prénom du Secrétaire :
Signature :	Signature :
<b>Validé par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura</b>	
Arlay, le	

Toutes les dispositions obligatoires sont matérialisées par le symbole \* et ne peuvent pas être supprimées. En cas d'absence de ces éléments, le Règlement Intérieur ne sera pas validé.